



Compte tiers et appels de fonds par une association

Par **hesselinouvel**, le **29/05/2008** à **22:02**

Dans le cadre d'un appel de fonds au profit d'une association à but non lucratif et reconnue d'utilité publique (loi 1901), un compte tiers peut-il être créé pour recevoir les chèques d'une entreprise commerciale?